



## MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN Fédération du Val d'Oise

Rachid ADDA (0603237144)  
Conseiller régional d'IDF Groupe MRC et app.  
Premier Secrétaire du MRC 95  
Membre du CA de ADP-Roissy

### Communication de la fédération du Val d'Oise: (25/06/04)

**L'annonce de l'extension du Plan de Gêne Sonore de Roissy sans moyens supplémentaires et sans volonté politique claire ne sera que de la poudre aux yeux.**

Du point de vue des faits, l'annonce du nouveau PGS ne comporte rien d'inattendu quant aux villes nouvellement éligibles. Il a l'avantage de **lever les incohérences territoriales** puisque des parties de communes en étaient exclues artificiellement et permet à des habitants pourtant touchés par les nuisances d'accéder théoriquement l'aide à l'insonorisation.

Mais **au-delà la lecture immédiate de ce PGS, il faut être très vigilant** quant à sa mise en œuvre concrète.

Ce PGS profite à ADP en anticipant son développement futur alors que les engagements pris en termes de nuisances exigeraient des mesures immédiates (arrêts des vols de nuits, plafonnement des vols jours, retraits des avions les plus bruyants, transfert du fret).

Une alternative à l'extension du trafic à Roissy-CDG (3<sup>ème</sup> aéroport, réseau d'aéroports existant, pistes de délestages en Picardie... ) doit donc être mise à l'étude rapidement. Le MRC est pour sa part favorable à la construction d'un autre aéroport dans le grand bassin parisien.

De plus, cette extension du périmètre du PGS n'aura de sens que si les moyens alloués à l'autorité nouvellement compétente en matière d'aide aux riverains -à savoir ADP (il serait d'ailleurs souhaitable que l'ADEME puisse redevenir cette autorité)- soient plus importants.

**Au contraire, le gouvernement a diminué les moyens humains et financiers, qui ne sont déjà pas à la hauteur pour instruire convenablement les dossiers en cours.**

De plus, **pour pallier la décote immobilière, le MRC demande des compensations financières et fiscales ainsi qu'une révision des calculs de la valeur locative.** Cela est urgent si l'on veut enrayer le départ massif des habitants les plus aisés entraînant une aggravation de l'appauvrissement global de la population est val d'oisienne.

Sur la question des sanctions des compagnies aériennes contrevenantes, **ADP doit cesser le double langage pratiqué pour se soustraire au principe du pollueur-payeur et doit prendre les mesures d'interdiction** (temporaire, voire définitive) des compagnies aériennes ne respectant pas les règles de survol des zones riveraines.

C'est en effet un comble qu'en matière de navigation aérienne, les principes de sanctions soient en deçà de ceux en vigueur pour la circulation automobile ! Par ailleurs, **pour être dissuasives, les amendes affligées doivent être plus élevées. Une partie pourrait être directement reversée aux communes lésées.**

Les contraintes d'urbanisme (zone constructible) doivent être revues afin de permettre aux communes d'opérer les équipements nécessaires à leur développement et les transformations vitales pour l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat.

Rappelons aussi que **la part des Val d'oisiens dans l'emploi** créé à Roissy décroît au profit de la Seine St Denis et de l'Oise. **Le marchandage "nuisances contre emplois" fut pourtant l'un des arguments - clefs de la dernière extension de l'aéroport CDG.**

**Il est plus que temps pour le gouvernement Chirac-Raffarin, empêtré dans sa politique de classe et si peu soucieux des aspirations légitimes des val d'oisiens, de mettre des actes au bout de ses promesses en matière d'aménagement du territoire.**

Ceci est d'autant plus important que le SDRIF (Schéma directeur de la région IDF) est en voie d'être actualisé.

Sans la prise en considération de ces éléments, le Val d'Oise risque de se transformer irrémédiablement en territoire de relégation où le bien-être et la santé des populations sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité d'une société prochainement anonyme...